

À l'attention de M. Pedro Facon  
Président de la CPNMH  
SPF Santé publique  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40, boîte 10  
1060 Bruxelles

DATE: 03/09/2020

CONCERNE: rémunération MSF

Cher Monsieur le Président,

Comme demandé par vos soins, nous vous faisons parvenir notre position quant à la rémunération du médecin spécialiste en formation (MSF).

L'ABSyM/BVAS et le Cartel/ASGB souscrivent à ce point de vue en faveur d'une convention collective commune.

Notez que nous retenons les demandes les plus importantes du MSF sans entrer dans les détails de chaque exigence de manière individuelle.

#### Introduction.

Le fonctionnement de nombreux hôpitaux est très fortement tributaire du MSF.

Un MSF fait bien plus que couvrir son coût salarial. Dans bon nombre d'hôpitaux (également universitaires), les services de garde (garde hospitalière, urgences, soins intensifs) sont en grande partie voire parfois exclusivement pris en charge par les MSF. S'il en était autrement, ils perdraient de suite leur agrément. Les honoraires de permanence forfaitaires par admission (de jour) servent à financer ces permanences. Dans les grands hôpitaux, cela peut aller jusqu'à plusieurs millions par an bien qu'il ne s'agisse toutefois partout que de 365 jours par an.

Il est donc impossible d'affirmer qu'il n'y a pas assez de moyens financiers pour rétribuer correctement un MSF pour ses gardes, parallèlement à un salaire décent.

#### Contrat.

Nous proposons de rédiger un contrat générique dans lequel les points les plus importants seront repris pour chaque hôpital. Ceux-ci pourront faire l'objet d'une discussion au sein d'un groupe de travail. Le contrat est toujours conclu entre 3 parties : le MSF, le maître de stage et l'hôpital où le stage a effectivement lieu.

#### Salaire de base – Temps de travail.

Un contrat de base comporte 48h (la possibilité de prêter moins d'heures existe, par ex. en cas de formation à temps partiel).

Nous proposons de rétribuer ces 48h selon le salaire mensuel brut minimum suivant :

Année 1: € 3782 ; année 2: € 3933 ; année 3: € 4083 ; année 4: € 4680 ; année 5: € 5160 ; année 6: € 5676 ; année 7: € 6243 (les premières années s'apparentent au salaire d'un MGF).

Nous préférons mentionner des montants fixes plutôt qu'utiliser la terminologie officielle.

Ces montants seront indexés selon l'indice propre aux honoraires.

En cas d'opting-out, la rémunération pour des heures supplémentaires ordinaires (avec un maximum horaire par semaine de 60h) est majoré de 25%/heure.

#### Services de garde intramurales.

Pour une garde de nuit en semaine (avec entrée en service à partir de 18h au plus tôt et fin de service à 9h au plus tard), une rémunération d'au moins €150 sera prévue. À l'issue de la garde, une récupération sera obligatoire. Pour les services de garde tombant un samedi, un dimanche ou un jour férié, le montant sera d'au moins €300 (pour 24h).

Nous reprenons la réglementation suivante en vigueur pour les MGF : « *La réglementation du travail du dimanche est en vigueur pour ces jours fériés légaux. Si l'un des jours fériés légaux tombe un samedi ou un dimanche, ce dernier ne sera pas compensé par un jour de congé à un autre moment.* »<sup>1</sup>

#### Services de garde rappelables.

Montant forfaitaire de €50 pour une garde en semaine et de €75 pour une garde durant le weekend ou un jour férié.

Lors d'un appel effectif, doublement de ces montants. Pour des appels après 24h, une récupération doit être prévue.

#### Absence pour cause de vacances et travail scientifique.

Un MSF occupé à temps plein a droit à 22 jours de vacances ouvrés dont au moins 10 doivent être pris consécutivement. Le salaire suit évidemment.

La possibilité d'accorder également un pécule de vacances à concurrence de 92% du salaire brut doit être étudiée plus avant, tant pour le MSF que pour le MGF (cf. Lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés coordonnées le 28 juin 1971).

Quant au travail scientifique (littérature, recherche, publication, congrès, cursus, leçon), 11 jours sont prévus annuellement.

Au total, il s'agit donc de 33 jours par an.

Un budget de formation de +/- €1000/an doit être prévu par le service dans lequel le stage est effectué, de sorte que la participation obligatoire à au moins un ALS, ATLS ou APLS puisse être rétribuée.

#### Avantages extralégaux.

Des avantages extralégaux tels le 13<sup>e</sup> mois, l'assurance-groupe, les chèques-repas, la prime de bilinguisme, le remboursement de frais relatifs au bureau/PC/GSM, l'assurance hospitalisation, les revenus garantis... peuvent éventuellement être accordés par l'hôpital de manière individuelle mais ne seront pas repris dans une convention collective.

Le remboursement de frais de déplacement comme pour le MGF est à envisager.

---

<sup>1</sup> Traduction libre

Dans de nombreux cas, il est dans l'intérêt du MSF de contracter aussi tôt que possible des polices d'assurance à titre personnel.

Assurance en responsabilité civile professionnelle.

Tous les MSF doivent impérativement être assurés par le biais de la police de l'hôpital (portant uniquement sur les activités au sein même de l'hôpital). Le maître de stage doit, quant à lui, garantir que sa fonction de formateur est assurée de manière idoine.

Manama.

Le montant des frais d'inscription du MSF doit être limité.

Pour rappel.

Une indemnité de reclassement doit être discutée plus en détail avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Nous demandons un enregistrement ainsi qu'un contrôle plus stricts et uniformes du temps de travail par le responsable FOD Emploi en la matière.

La qualité des services de stage fait l'objet d'un examen en profondeur au Conseil supérieur. Un feedback relatif aux stages effectués est obligatoire.

Une banque de données par discipline des services de stage agréés (et non agréés) avec mention du nombre de places de stage (libres) doit être élaboré.

Une meilleure protection sociale, notamment en matière de pilier de pension, doit être analysée plus en détail à l'INAMI.

Nous demandons un contingentement définitif et une répartition des quotas de médecins en accord avec les besoins de santé de la population.

Avec votre aide, nous avons à cœur de trouver une solution urgente à un problème qui persiste depuis déjà trop longtemps.

Veuillez agréer l'assurance de nos meilleurs sentiments,

Dr Reinier Hueting  
Président ASGB-K/Cartel

Dr Philippe Devos  
Président ABSyM-BVAS

Dr Robert Rutsaert

Dr Bart Dehaes  
Vice-Président ABSyM-BVAS